

3. Distinction Emplois-ressources

La maîtrise de la comptabilité passe par la compréhension de deux termes : **les emplois et les ressources**. Ces notions sont fondamentales, elles constituent le véritable socle de la comptabilité.

Elles partent d'un postulat très simple : l'entreprise, peu importe la nature de son activité, **met en œuvre des moyens de production afin de satisfaire sa clientèle en lui fournissant un ensemble de biens ou de services**. Ces **moyens de production** constituent des **emplois**. Ces emplois ne peuvent être **financés** que par des **ressources** d'un montant équivalent.

Un emploi ou une ressource peut revêtir l'un des deux caractères suivants ; il peut être :

- **Provisoire (il sera restitué à plus ou moins long terme) ;**
- **Définitif (il est définitivement acquis par son bénéficiaire).**

Type	Nature	Définition	Traduction comptable	Exemples
Emploi	Provisoire	Acquisitions de biens qui ne disparaîtront pas lors du premier usage . Ces biens pourront être revendus.	Leur acquisition ne constitue pas un appauvrissement .	Terrains, matériels, stocks, immeuble,
	Définitif	Acquisitions de biens et de services qui seront consommés lors du premier usage et, disparaîtront en conséquence.	Leur acquisition constitue un réel appauvrissement .	Achats de fournitures, loyers immobiliers, Salaires du personnel.
Ressource	Provisoire	Moyens de financement procurés à l'entreprise par des tiers et qui devront leur être restitués à plus ou moins long terme.	Leur acquisition ne constitue pas un enrichissement .	Apport des associés ou de l'exploitant, dettes envers les fournisseurs, prêts bancaires,
	Définitive	Ressources définitivement acquises par l'entreprise. Elles n'auront pas à être restituées.	Leur acquisition constitue un réel enrichissement	Prestations de services facturées à un client, vente de marchandises.

Figure 2. Comparaison des emplois et des ressources

Cette distinction est fondamentale puisqu'elle permet de comprendre comment se forment un bilan et un compte de résultat :

Les emplois et les ressources définitifs alimentent le compte de résultat.
Les emplois et les ressources provisoires alimentent le bilan.

Lorsque la notion emplois-ressources est assimilée, l'essentiel du parcours a été fait. Il ne reste plus qu'à comprendre comment traduire les opérations dans les comptes et comment fonctionne un compte.

4. Fonctionnement d'un compte

La comptabilité d'une entreprise est décomposée en une multitude de comptes que nous étudierons plus loin dans cet ouvrage (ils sont récapitulés en Annexe 1) ; on appelle cela le plan de comptes de l'entreprise. Nous nous contenterons de détailler ici le fonctionnement d'un compte en général.

a) Décomposition d'un compte

Un compte est un tableau comprenant **deux parties** dans lesquelles seront comptabilisées toutes les opérations qui le concernent : chaque emploi et chaque ressource (peu importe leur nature) vont générer des écritures comptables.

A l'intérieur d'un compte, on distingue une colonne située à gauche intitulée « **Débit** » et une colonne située à droite intitulée « **Crédit** ».

Compte « X »	
Débit	Crédit
Opération 1	Opération 3
Opération 2	Opération 4
Total	Total

Figure 3. Décomposition d'un compte

Débiter un compte, c'est comptabiliser une somme à son débit.

Créditer un compte, c'est comptabiliser une somme à son crédit.

b) Le mécanisme de la partie double

L'enregistrement de **chaque opération** affectant le patrimoine de l'entreprise va générer une **double imputation** :

- D'une part, le **débit** d'un ou de plusieurs comptes ;
- D'autre part, le **crédit** d'un ou de plusieurs comptes.

Pour chaque opération, le total des sommes enregistrées au débit doit être égal au total des sommes enregistrées au crédit. C'est le principe du mécanisme de la partie double.



Figure 4. Mécanisme de la partie double

c) *Le solde d'un compte*

A l'issue des travaux de saisie comptable, chaque compte présente un « **solde** » égal à la différence entre le total des sommes inscrites au débit et le total des sommes inscrites au crédit.

Lorsque la somme des débits est supérieure à la somme des crédits, le solde est débiteur.
Lorsque la somme des débits est inférieure à la somme des crédits, le solde est crédeur.

5. Le compte de résultat

Le compte de résultat est composé d'emplois consommés lors du premier usage (**emplois définitifs** appelés « **charges** ») et de ressources définitivement acquises (**ressources définitives** appelées « **produits** »).

Les comptes qui composent le compte de résultat sont appelés les comptes de gestion.

a) *Les ressources définitives (les produits)*

Les produits du compte de résultat traduisent un enrichissement augmentant la valeur du patrimoine de l'entreprise. Il pourra s'agir de prestations de services facturées à un client, de ventes de marchandises, de la perception de subvention ou de la cession de matériels.

Les produits sont représentés par les comptes de la classe 7.

b) *Les emplois définitifs (les charges)*

Les charges du compte de résultat traduisent un appauvrissement diminuant la valeur du patrimoine de l'entreprise. Il pourra s'agir d'achats de marchandises, d'achats de fournitures, de loyers des bâtiments d'exploitation, des salaires du personnel, etc.

Les charges sont représentées par les comptes de la classe 6.

c) *Fonctionnement des comptes de gestion*

Un compte de produit :

- **augmente** lorsqu'il est **crédité**,
- **diminue** lorsqu'il est **débité**.

Un compte de charge :

- **augmente** lorsqu'il est **débité**,

- **diminue** lorsqu'il est **crédité**.

d) La comparaison des charges et des produits

Au terme d'un exercice comptable, les flux de chaque catégorie sont comparés afin d'obtenir un résultat comptable.



Figure 5. Formation du résultat comptable

Lorsque le flux des produits est supérieur au flux des charges, le résultat est bénéficiaire.
Lorsque le flux des produits est inférieur au flux des charges, le résultat est déficitaire.

6. Le bilan

Le bilan est composé d'emplois qui ne disparaîtront pas lors du premier usage (**emplois provisoires** appelés « **actifs** ») et de ressources qui devront être restituées à plus ou moins long terme (**ressources provisoires** appelées « **passifs** »).

Les comptes qui composent le bilan sont appelés les comptes de bilan. Ils sont représentés par les comptes allant de la classe 1 à la classe 5.

a) Les ressources provisoires (le passif)

Le passif du bilan est un **élément du patrimoine ayant une valeur économique négative**. Il s'agit d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente.

Les ressources provisoires peuvent être mises à la disposition de l'entreprise par :

- Les **associés** d'une société (participation au capital ou apport en compte courant) ou l'**exploitant** d'une entreprise individuelle (apport de l'exploitant) ;
- Les **établissements de crédit** (sous forme d'emprunts) ;
- Les **fournisseurs** de biens ou de services (qui accordent des délais de paiement).

Au niveau de la présentation, le passif occupe la **partie droite** du tableau de bilan.